

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2016

Monsieur le maire demande l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire : « CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CONTES EN COTIERE à DAGNEUX », ce qui est accepté à l'unanimité.

Puis, le Conseil Municipal procède à l'étude et au vote des différents points de l'ordre du jour.

1) TARIFS 2017

a) Concessions au cimetière :

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs à :

- nouveau cimetière :

30 ans :	455 €
50 ans :	740 €

- ancien cimetière :

15 ans :	112 €
30 ans :	160 €
50 ans :	305 €

- columbarium :

5 ans :	215 €
15 ans :	415 €
25 ans :	700 €

Le Conseil Municipal précise que ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2017.

b) Droits de place – commerces ambulants :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer de nouveaux tarifs des droits de place pour les commerces ambulants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les droits de place des commerces ambulants – tarif forfaitaire pour l'année civile : 110 €.

Le Conseil Municipal précise que ces tarifs s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2017.

c) Location de places de parking R-1 dans « Carré Tilleul » :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer le tarif de location des places de stationnement dans le sous-sol R-1 de l'immeuble « Carré Tilleul ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 23 € le prix de location mensuelle d'une place de parking dans le sous-sol R-1 du « Carré Tilleul ».

2) PRESENTATION PROJETS COMMUNAUX :

Monsieur le maire présente les projets ou réalisations en cours :

- Aménagement d'un parc de stationnement souterrain en centre-ville :

100 places de stationnement sont en cours d'aménagement par la commune au niveau R-1 dans l'ensemble immobilier « Carré Tilleul ».

Un certain nombre d'entre-elles sera réservé aux employés des trois nouveaux commerces : la pharmacie, Utile et le coiffeur.

70 environ seront proposées en location aux riverains.

- Réalisation d'une halle en centre-ville :

Il s'agit d'une reconstruction (après démolition au printemps 2016 du hangar existant) d'un ensemble de 212 m² pour la halle et de 32 m² d'un local associatif et de toilettes.

- Aménagement route de Bressolles :

Monsieur le maire présente au Conseil un projet provisoire. Le projet plus élaboré et définitif sera présenté au Conseil Municipal, puis en réunion publique.

- Aménagement d'un chemin « mode doux » reliant Bressolles à Dagneux :

Une voie réservée aux piétons et cyclistes sera réalisée entre Dagneux et Bressolles, le long de la RD 84b, par ces deux communes.

Elle permettra, entre autres, aux élèves du Collège Marcel Aymé de s'y rendre en toute sécurité.

3) DECISIONS MODIFICATIVES N° 2-2016 :

- Budget location local commercial :

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative suivante relative au budget annexe « LOCATION LOCAL COMMERCIAL ».

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT en €	LIBELLE	MONTANT en €
Chapitre 011	-575,00		
Article 615228			
Autres bâtiments			
Chapitre 66			
Article 66112			
ICNE	575,00		
TOTAL Fonctionnement	0,00	TOTAL Fonctionnement	0,00
TOTAL investissement	0,00	TOTAL investissement	0,00

- Budget principal :

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative suivante relative au budget de la commune.

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT en €	LIBELLE	MONTANT en €
Chapitre 011			
Article 615221 CF 71 Entretien bâtiments publics	41 855,00		
		Chapitre 74	
Article 62876 CF 811 Remboursement de frais du 1er trimestre 2016 au GFP de rattachement	61 012,00	Article 74751CF 811 Reversement par GFP de rattachement	138 462,00
Chapitre 012		Chapitre 013	
Article 6218 CF 64001	20 670,00	Article 6419 CF 64001	23 670,00
Article 64111 CF 020	8300,00		
Article 64118 CF 020	8300,00		
Article 64131 CF 64001	8300,00		
Article 6451 CF 64001	8300,00		
Chapitre 65			
Article 6554 CF 814 Autres contributions	5 300,00		
Chapitre 66			
Article 66111 CF 01 Intérêts de la dette	95,00		
TOTAL Fonctionnement	162 132,00	TOTAL Fonctionnement	162 132,00

Chapitre 16		Chapitre 10	
Article 1641 CF 01	670,00	Article 10222	670,00
Capital		FCTVA	
TOTAL investissement	670,00	TOTAL investissement	670,00

- Participation des communes au fonctionnement du 1^{er} trimestre 2016 du budget assainissement de la 3CM et reversement de la redevance assainissement aux communes :

Le transfert de la compétence entière et globale de l'assainissement a été acté par arrêté préfectoral du 4 avril 2016. Les communes ont donc clôturé leur budget annexe de l'assainissement à la date du 4 avril 2016.

En conséquence, les communes n'ont pas été en capacité de percevoir la redevance assainissement sur la période 2015 et jusqu'au 3 avril 2016, d'une part, et la 3CM s'est trouvée dans l'incapacité de solliciter la participation du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 au fonctionnement des communes, d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer une convention avec la 3CM permettant d'une part à la commune d'effectuer le versement de la participation assainissement du 1^{er} trimestre 2016, et, d'autre part, à la 3CM de verser à la commune le montant de la redevance assainissement pour la période 2015 et jusqu'au 3 avril 2016.

4) ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour 2017 :

Madame Carine COUTURIER, maire-adjointe déléguée aux affaires scolaires expose les faits suivants : les quatre classes de CE1 et CE2, soit 117 enfants, souhaitent partir en classe découverte.

Il s'agit d'un séjour de 3 jours et 2 nuits au mois de juin 2017 à Verrières-en-Forez dans le cadre d'un projet pédagogique sur le moyen âge.

Le coût total s'élève à 18 000 € financé par :

- la coopérative scolaire : 1 600 €,
- le Sou des écoles : 1 404 €,

- des ventes et activités diverses à l'école estimées à 4 630 €.
Il sera demandé, de plus, 75 € par famille.

Afin de mener à bien ce projet, la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention.

Cette subvention sera attribuée sur le budget de 2017, mais les enseignantes souhaitent un accord de principe afin de pouvoir valider la réservation du lieu de séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- se prononce pour le versement, en 2017, d'une subvention de 2 000 € pour ce projet.
- décide d'octroyer chaque année une subvention de 2 000 € sur présentation d'un projet de séjour.

**5) RESTRUCTURATION DE L'ESPACE EDUCATIF DU VAL COTTEY :
annulation de la délibération n° 3834 du 15 septembre 2016 « Avenant
dépassant 5% du marché initial attribué à HUMBERT SAS pour le lot n° 3
– charpente » :**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la délibération n° 3834 du 15 septembre 2016 approuvait un avenant de 52 000 € H.T. au marché signé avec l'entreprise HUMBERT SAS, soit une augmentation du marché de 117,67 %.

Monsieur le préfet, dans un courrier du 14 octobre 2016, nous demande de retirer cette délibération et de passer un nouveau marché en bonne et due forme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 3834 du 15 septembre 2016.

6) ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° 162 (p) lieu-dit « Les Sommars » :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un accord est intervenu avec la propriétaire concernant l'acquisition par la commune d'une partie d'environ 650 m² de la parcelle cadastrée section AC n° 162, lieu-dit « Les Sommars », au prix de 100 000 € pour l'aménagement d'une aire de stationnement entre la RD 1084 et la rue de Bressolles.

La commune devra réaliser un muret surmonté d'un grillage en limite de la partie acquise par elle et de la parcelle restant la propriété de la venderesse, ainsi que deux piliers pour y accéder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de passer outre l'avis des Domaines du 21 janvier 2016 (lettre ci-jointe) et d'acquérir une partie d'environ 650 m² de la parcelle cadastrée section AC n° 162, lieu-dit « Les Sommars » au prix de 100 000 € pour l'aménagement d'une aire de stationnement, entre la RD 1084 et la rue de Bressolles,
- s'engage à réaliser un muret surmonté d'un grillage en limite de la partie acquise par elle et de la parcelle restant la propriété de la venderesse, ainsi que deux piliers pour y accéder,
- délègue Monsieur le maire pour la signature de l'acte notarié.

7) INTERVENTION REGIONALE EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT DES BOURGS CENTRES ET DES POLES DE SERVICES :

a) Réalisation d'une halle commerçante en centre-ville :

Monsieur le maire informe que le projet de la commune consistant à réaliser une halle commerçante en centre-ville peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, au titre de l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la Région, au titre de l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services,
- approuve le projet qui s'élève à 433 597 € HT,
- précise que le plancher de cette aide est fixé à 15 000 € par la Région,
- dit que les crédits ont été votés au budget 2016 à l'article 21318, programme 345.

b) Aménagement d'un parc de stationnement souterrain en centre-ville :

Monsieur le maire informe que le projet de la commune d'aménager un parc de stationnement souterrain en centre-ville peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, au titre de l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région, au titre de l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services,
- approuve le projet qui s'élève à 411 418,24 € HT,
- précise que le plancher de cette aide est fixé à 15 000 € par la Région,
- dit que les crédits ont été votés au budget 2016 à l'article 21318, programme 238.

8) DEMANDE DE GARANTIE D'UN PRET LOCATIF INTERMEDIAIRE de 937 400 € émanant de la SEMCODA pour cinq logements aux « Essentielles » :

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a saisi, pour avis, les services de la Préfecture de l'Ain, sur une nouvelle demande de la SEMCODA relative à la garantie d'un prêt locatif intermédiaire de 937 400 € pour CINQ logements aux « Essentielles ».

Monsieur le maire donne lecture de la réponse du 10 novembre 2016 de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce ainsi :

- 13 voix pour ne pas accorder la garantie,
- 7 voix pour accorder la garantie sur 50% du prêt.

La Commune de Dagneux n'accorde pas sa garantie financière du prêt locatif intermédiaire de 937 400 €.

9) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « CONTES EN COTIERE A DAGNEUX » :

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de partenariat avec l'association « Les Contes en Côtère à Dagneux »,
- délègue Monsieur le maire pour la signature de la convention.

10) QUESTIONS DIVERSES :

➤ Concours de l'aménagement paysager 2016 :

Le jury départemental a décerné à la commune le prix de l'aménagement paysager 2016 dans la catégorie des collectivités de plus de 2 500 habitants, notamment pour le cœur de ville et l'aménagement de ses espaces publics.

➤ Vœux du Maire :

Ils auront lieu le samedi 7 janvier 2017 à 11 heures.

➤ Election du Conseil Municipal d'Enfants :

Elle se déroulera le 9 décembre 2016. Un éducateur a été recruté par l'association « les Enfants du Val Cottey ».

Les écharpes seront remises aux élus lors de la cérémonie des vœux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 45.